



## CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

### Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 26 septembre 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**  
**Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines**  
**Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Jean-François MISSAIRE, Conseillers**  
**Jérôme STEVINS, Directeur général f.f..**

Excusés : **Philippe DE RIVE, Conseiller**  
**Danielle JACOB, Directrice générale**  
**François PAERMENTIER, Directeur général f.f.**

\* \* \*

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H03 et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur De Rive, Conseiller, de Madame Jacob, Directrice générale et de Monsieur François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

### Séance publique

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que transmis aux Conseillers.

**À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que transmis.**

#### **2. Communications**

Monsieur le Bourgmestre indique que la prochaine séance du Conseil communal devrait se tenir le 24 octobre 2023.

Madame Nachtergaele nous informe que l'excursion des 3x20 a lieu ce jour-là. Il faut donc changer la date du prochain conseil.

### **3. Environnement – Démarche Zéro Déchet – Année 2024**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que, comme chaque année, il s'agit de renouveler la démarche Zéro Déchet dans laquelle la Commune s'est inscrite.

Il sera également donné mandat à Intradel pour réaliser ces actions et solliciter les subsides y relatifs.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la démarche et de donner mandat à Intradel pour la réalisation des actions.

**À l'unanimité, le Conseil décide d'approuver la démarche et de donner mandat à Intradel pour la réalisation des actions.**

### **4. Fabrique d'Église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher – Budget 2023 – Modification budgétaire n°1**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

La modification budgétaire n°1/2023 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher, pour l'exercice 2023, votée en séance du Conseil de Fabrique, est réformée comme suit :

<b>Recettes ordinaires totales</b>	<b>29.303,93</b>
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	9.810,92
<b>Recettes extraordinaires totales</b>	<b>20.402,06</b>
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	372,06
<b>Dépenses ordinaires du chapitre I totales</b>	<b>15.210,38</b>
<b>Dépenses ordinaires du chapitre II totales</b>	<b>11.863,16</b>
<b>Dépenses extraordinaires du chapitre II totales</b>	<b>23.301,45</b>
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>50.374,99</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>50.374,99</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>

Madame Devillers s'excuse de ne pas pouvoir développer ce point en profondeur et donne lecture du tableau. En effet, elle n'a pas pu obtenir les informations nécessaires auprès de Monsieur le Directeur général faisant fonction, comme elle le souhaitait, suite à son départ précipité.

Monsieur Jean-François Missaire fait remarquer qu'il n'a pu consulter les pièces jointes à la convocation du Conseil suite à un problème de téléchargement de fichier. Monsieur Jérôme Stévens lui propose de consulter les documents qui se trouvent dans le dossier « papier » du Conseil.

Après lecture, Monsieur Missaire explique à l'ensemble des conseillers que, visiblement, la Fabrique d'Eglise ne peut payer la totalité des factures dédiées à l'embellissement de l'Eglise et s'étonne de la présence d'une intervention de secours de la commune dans ce budget alors que cette même Fabrique d'Eglise a reçu 2 legs spécifiquement assignés à ces travaux.

Pour Monsieur Missaire, ce n'est pas à la collectivité de prendre en charge ces différences de budget. Le Conseil peut-il refuser de verser la part communale ? Madame Devillers explique que la Fabrique d'Eglise pourrait se servir des legs pour l'extraordinaire.

Afin d'obtenir plus d'explications auprès des personnes concernées, Monsieur le Bourgmestre propose à Madame Devillers d'interroger l'Evêché via la Fabrique d'Eglise et de reporter le point au prochain Conseil.

**À l'unanimité, le Conseil décide de reporter la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher au prochain conseil. Et charge Madame Devillers d'interroger la FE pour avoir des informations complémentaires.**

#### **5. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher – Budget 2024 – Décision**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le budget de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher, pour l'exercice 2024, votée en séance du Conseil de Fabrique, est présenté comme suit :

<b>Recettes ordinaires totales</b>	<b>23.566,29 €</b>
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	4.354,58 €
<b>Recettes extraordinaires totales</b>	<b>52.846,22 €</b>
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
<b>Dépenses ordinaires du chapitre I totales</b>	<b>13.177,67 €</b>
<b>Dépenses ordinaires du chapitre II totales</b>	<b>13.310,07 €</b>
<b>Dépenses extraordinaires du chapitre II totales</b>	<b>49.924,77 €</b>
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	372,06 €
<b>Recettes totales</b>	<b>76.412,51 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>76.412,51 €</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00 €</b>

**À l'unanimité, le Conseil décide de reporter l'approbation du budget pour l'exercice 2024 de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher au prochain conseil. Et charge Madame Devillers d'interroger la FE pour avoir des informations complémentaires.**

**6. Marché de service – Services postaux – Approbation des conditions et du mode de passation**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Jérôme Stévins qui présente le point.

Ce marché concerne les services postaux utilisés par l'ensemble des départements de l'Administration pour la période 2024-2027 (48 mois).

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.586,77 € hors TVA ou 59.999,99 €, 21% TVA comprise /procédure négociée sans publication préalable / financement de cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 104/123-07 et au budget des exercices suivants.

Monsieur Jérôme Stévins explique la raison pour laquelle nous devons passer un marché public concernant les services postaux. Il explique que nous n'avons pas manifesté notre intérêt pour le marché de la province. Ce qui est maintenant une obligation.

**À l'unanimité, le Conseil décide d'approuver les conditions et du mode de passation du marché de service « services postaux ».**

**7. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que Madame la Commissaire d'arrondissement a procédé, le 23 août 2023, à la vérification de l'encaisse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, et n'a émis aucune remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.**

**8. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 août 2023.

**À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 29 août 2023.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20H31.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20H33.

\* \* \*

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

Jérôme STÉVINS

Henri CHRISTOPHE